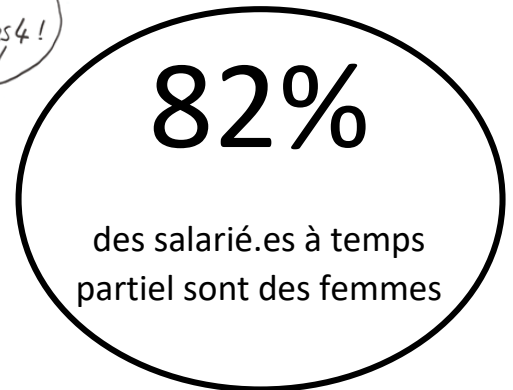




Le 8 mars affirmons-nous!

Tous mobilisés pour nos conditions de travail



Améliorer les conditions de travail et prévenir la pénibilité

Il faut améliorer les conditions de travail et reconnaître la pénibilité des métiers à prédominance féminine. Une caissière peut porter chaque jour plusieurs tonnes de produits, pourtant, elle ne bénéficie ni d'aménagement du poste de travail ni de reconnaissance de la pénibilité.

De même, pour les aides-soignantes, infirmières ou aides à domicile qui portent chaque jour des dizaines de patients. Ou encore pour les ATSEM (Agentes Territoriales Spécialisés des Écoles Maternelles), qui travaillent toute la journée dans le bruit...

De plus, favoriser la mixité dans les métiers à prédominance masculine est aussi l'occasion de revoir les conditions de travail, en limitant par exemple le port de charges lourdes ou le travail de nuit.

Nos exigences

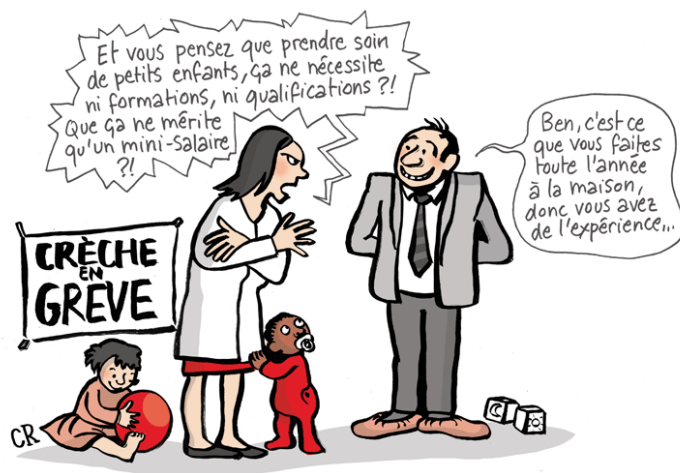
- Améliorer les conditions de travail et reconnaître la pénibilité des métiers à prédominance féminin
- Le maintien des RTT durant les congés maternité dans le secteur public et le maintien des primes dans le secteur privé,
- L'arrêt de la précarité de nos emplois : un grand plan de titularisation et le passage en CDI des agents et des salarié-e-s en emplois précaires.



Augmenter les salaires et reconnaître les qualifications des métiers à prédominance féminine

52% des femmes sont concentrées dans 12 des 87 familles professionnelles, dévalorisées socialement et financièrement, où les qualifications et la pénibilité ne sont pas reconnues. **Comment expliquer qu'une sage-femme est payée en fin de carrière 17 % de moins qu'un ingénieur hospitalier, pour un recrutement également à bac+5, avec un niveau équivalent de responsabilités et de charges physiques et nerveuses ?** Que les titulaires de BTS du secteur tertiaire sont beaucoup moins bien payé.e.s que les BTS industriels ?

La loi, qui impose un salaire égal pour un travail de valeur égale, doit être respectée.



20% de harcèlement sexuel au travail, 10 viols ou tentatives de viol ont lieu chaque jour en France sur un lieu de travail.

70% des victimes disent ne pas en avoir parlé à leur supérieur. Quand elles l'ont fait, 40% d'entre elles estiment que le règlement leur a été défavorable (elles ont été mutées, placardisées, voire licenciées).



Que vaut le travail des femmes ?

« NI POTICHE NI BONICHE, Le 8 mars je me mobilise ! »

✚ **Rassemblement de 13h à 15H au CHU de Poitiers**

distribution du questionnaire sur le sexisme et les violences

✚ Manifestation jusqu'au bâtiment administratif (AGORA) « minute de silence » à 15h40 (Horaire à partir duquel, sur une journée type, les femmes arrêtent d'être payées).

✚ Débat public « Services et Soins, des métiers féminins qui riment avec précarité et pénibilité » **au pavillon MAILLOL dès 16H** (films, témoignages d'aide à domicile, d'infirmière, d'aide-soignante...)

La CGT appelle à une journée de grève et d'actions interprofessionnelles.